



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique de l'emploi

Question écrite n° 72245

Texte de la question

M. Bernard Brochand attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur le marché du travail français et en particulier bien sûr, sur le faible taux d'activité de la population qui a érodé la prospérité du pays depuis une vingtaine d'années et menace aujourd'hui la pérennité du système de protection sociale. À l'avenir, les prévisions laissent craindre une poursuite de la dégradation du marché de l'emploi, notamment en raison d'un écart croissant entre les besoins de compétences et leur disponibilité. Ainsi, à l'horizon 2020, il pourrait à la fois manquer 2,2 millions de diplômés du supérieur dont les employeurs auront besoin, et, 2,3 millions d'emplois peu qualifiés accessibles aux actifs non bacheliers. Réduire cet écart de compétences constitue ainsi un impératif absolu et urgent pour traiter en profondeur de la question de l'emploi. Gagner la bataille des compétences, décisive dans une économie du savoir, impliquerait par exemple de mobiliser le monde enseignant, les pouvoirs publics et les administrations compétentes, mais aussi les entreprises. Si de surcroît de telles réformes étaient accompagnées de 30 milliards d'euros de baisses de charges au-delà du CICE, cela permettraient de créer plus de 1 million d'emplois d'ici 2018 et de réduire d'un tiers le taux de chômage à l'horizon 2022. Il lui demande donc de bien vouloir lui faire part des mesures qu'il entend prendre afin de corriger ces déséquilibres et redynamiser le marché du travail.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Brochand](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72245

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Travail

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 janvier 2015](#), page 24

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)